

général où il est fait état sans ambages de la situation difficile que traverse l'Office actuellement. A moins de contributions financières accrues à son budget l'Office se verra dans l'obligation de supprimer des services indispensables. Ainsi que le souligne le Commissaire général, le genre de réduction qu'il est obligé d'envisager « porterait un coup très grave à l'action la plus constructive de l'Office, la seule qui, de surcroît, va au delà de l'œuvre de secours purement simple et qui est orientée vers l'avenir des jeunes réfugiés palestiniens ».

### L'Office, victime d'incompréhension

« A notre avis, la situation malheureuse de l'Office vient de ce que nombre d'États n'ont pas réellement compris le sens de son action. L'Office, cela va de soi, n'est pas en mesure de régler le problème des réfugiés palestiniens et il n'a jamais été question qu'il assume une tâche semblable. Le Gouvernement du Canada est convaincu depuis longtemps que la solution au problème des réfugiés palestiniens est liée à un règlement d'ensemble pacifique du différend israélo-arabe. Malheureusement, ce règlement n'a pas encore été réalisé. En attendant un tel règlement, l'Office a un rôle vital à jouer: soulager les souffrances de la population palestinienne. A cet égard, son activité revêt une importance à la fois politique et humanitaire. En subvenant à quelques-uns des besoins de ces réfugiés, l'Office contribue à maintenir une certaine stabilité politique, élément essentiel en vue de créer une ambiance favorable à la réalisation de la paix.

« La délégation du Canada estime que tous les États membres de l'OMC devraient tenir bien compte du ton d'urgence qu'on retrouve dans le rapport du Commissaire général: en effet, 1971 sera l'année où l'Office s'affirmera et s'effrtera. Aujourd'hui plus que jamais, l'Office a grandement besoin de l'appui financier des États membres. Nous exhortons donc tous les États membres, et notamment ceux qui n'ont pas encore contribué à l'Office, de réexaminer leur rôle qu'ils sont en mesure de jouer en vue de permettre à l'Office de continuer de pourvoir aux besoins les plus pressants des réfugiés.

« Il serait très regrettable que l'activité de l'Office périclite au moment où l'on croit entrevoir la possibilité d'un règlement pacifique israélo-arabe. Le cessez-le-feu qui se maintient et des indices qu'il sera peut-être possible de reprendre les pourparlers de paix sous la direction de l'ambassadeur Jarring sont des signes encourageants. Un effort concerté de la part des États membres en vue d'aider l'Office à surmonter ses problèmes actuels serait, en soi, une preuve que l'Organisation des Nations Unies est persuadée de la possibilité de réaliser la paix dans la justice au Moyen-Orient. »